

Objet : arrêté portant autorisation d'ouverture d'un établissement recevant du public Hall Tennis Cluster des Médias 1 rue de L'Aéropostale 93350 Le Bourget

LE MAIRE DU BOURGET

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-28;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L.111-8-3, R.111-19-11 et R.123.1 à R.123.55 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 Mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU l'arrêté du 31 Mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R.111-19-1 du code de la Construction et de l'Habitation;

VU l'arrêté préfectoral n° 00-0821 du 10 Mars 2000, portant renouvellement de la composition de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

CONSIDERANT l'établissement sportif Hall Tennis sis 1 rue de L'Aéropostale 93350 LE BOURGET;

CONSIDERANT l'avis favorable du service de la Préfecture de Seine Saint-Denis-Direction de la sécurité et des services du cabinet au dossier PC 093 013 21 J0002 M1 en date du 23 Novembre 2022;

CONSIDERANT l'avis favorable du service de la Préfecture de Seine Saint-Denis-Direction de la sécurité et des services du cabinet au dossier PC 093 013 21 J0002 M1 et AT 093 013 22 J0004 en date du 23 Novembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable à la réception des travaux de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique émis en date du 1^{er} Mars 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable à la visite d'ouverture de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique émis en date du 1^{er} Mars 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Défense Extérieur Contre l'Incendie réf: 147-05032021-A-2021003729 en date du 31 Mars 2021 ;

CONSIDERANT le procès-verbal de réception de la bouche 930130111 en date du 24 Février 2023.

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20230321-ARR-2023-140-AR
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023



ARRETE

Article 1 : L'établissement Hall Tennis sis 1 rue de L'Aéropostale 93350 LE BOURGET relevant de la réglementation des établissements recevant du public au titre du type X de 5^{ème} catégorie est autorisé à ouvrir au public;

Article 2 : L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis a permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences règlementaires, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en est de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement ;

Article 3 : Le présent arrêté est notifié à l'exploitant de l'établissement;

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr ;

Article 5 : Madame la Commissaire de police de la Courneuve, Monsieur le Directeur de la Prévention et de la sécurité du Bourget et Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville du Bourget sont chargés de l'exécution du présent arrêté ;

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis ;
- Madame la Commissaire de La Courneuve ;
- Monsieur le Directeur de la Prévention et de la Sécurité du Bourget ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville du Bourget.

Fait au Bourget, le 21 MAR. 2023



Le Maire,

Borsali
Jean-Baptiste BORSALI.

Date de transmission en Préfecture 21 MAR. 2023

Date d'affichage : 27 MAR. 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20230321-ARR-2023-140-AR
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023